

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 novembre 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS CLINICO-ADMINISTRATIFS DES
GRAPPES OPTILAB

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS MÉDICAUX DES GRAPPES OPTILAB

AUX HÉMATOLOGUES RESPONSABLES DE BANQUE DE SANG

AUX CHARGÉES ET CHARGÉS DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous transmettons une directive afin que dorénavant, toutes les demandes d'immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV), un produit sanguin stable, adressées aux laboratoires de la banque de sang de votre établissement soient effectuées en remplissant un des deux formulaires normalisés mentionnés ci-dessous. Ils sont disponibles depuis le lundi 9 novembre dernier sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au www.gouv.qc.ca, section *Publications, Formulaires du réseau*.

- AH-240 DT9488 Demande pour immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV) en NEUROLOGIE.
- AH-241 DT9490 Demande pour immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV) pour indications AUTRES QUE NEUROLOGIQUES.

Dans le contexte actuel de pénurie des IgIV, il est impératif de poser des gestes concrets rapidement. Aussi, le MSSS interpelle les directions administratives et cliniques de vos établissements afin qu'elles participent et veillent à la mise en œuvre de cette mesure en s'assurant, notamment que les médecins prescripteurs concernés soient informés de cette directive et la respectent, mais également que les intervenants et le personnel impliqués dans la réussite de cette tâche obtiennent le soutien requis. L'application de cette nouvelle mesure est attendue dans un **délai maximal d'un mois**. Nous rappelons qu'à l'instar de tout formulaire normalisé du MSSS, les présents formulaires doivent être utilisés tels quels et ne doivent en aucun cas être modifiés ou adaptés. Les établissements qui ont des formulaires maison en circulation doivent réaliser une transition pour les remplacer par les formulaires mentionnés précédemment.

... 2

Ces formulaires ont été élaborés en collaboration avec le Comité consultatif national de médecine transfusionnelle (CCNMT) et l'Association des neurologues du Québec. Les indications approuvées sont tirées des Guides d'usage optimal pour les immunoglobulines non spécifiques en neurologie, en hématologie, en immunologie et en dermatologie, élaborés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Les indications pour les autres spécialités sont issues des recommandations du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins et celles-ci sont appuyées par le CCNMT.

Les formulaires doivent être remplis adéquatement selon les normes et politiques en vigueur provincialement, mais également en y précisant :

- **la dose en gramme par kilogramme;**
- **l'indication** pour laquelle la demande est prescrite;
- **la taille** de l'utilisateur;
- **le poids** de l'utilisateur.

Ces données sont essentielles à la validation de la pertinence de l'utilisation de ce traitement par les mécanismes de révision des demandes en déploiement dans le réseau de la santé et des services sociaux par le MSSS dans le contexte de risque de pénurie, et elles deviennent par conséquent **obligatoires**.

À cet effet, nous confirmons que les technologistes œuvrant au sein des banques de sang sont habilités et **autorisés à exiger un formulaire rempli adéquatement** avant de remettre les produits. Ceci est en accord avec les rôles et les activités permis selon l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Aussi, les technologistes devraient recevoir le soutien utile à l'exercice de leur rôle par la direction médicale de la banque de sang ainsi que par l'administration de l'établissement. Les médecins prescripteurs doivent y être sensibilisés.

Afin de faciliter la saisie par les technologistes des indications dans le système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIIATH), les indications apparaissant aux formulaires seront ajoutées à la liste déjà disponible pour les requêtes dans le progiciel Trace Line et eTrace Line. Cet ajout sera fait lors de la prochaine mise à jour des tables provinciales prévue en décembre de cette année.

Veuillez prendre note que la version dynamique de ces formulaires, c'est-à-dire une version permettant le remplissage de façon électronique, sera disponible au cours des prochains jours. Celle-ci permettra également l'impression en deux copies de la demande complétée, soit une copie destinée au dossier de l'utilisateur et la seconde pour le laboratoire de la banque de sang.

Pour toute question relative au contenu de cette lettre, vous pouvez communiquer avec madame Geneviève Sarrazin, à l'adresse courriel suivante : genevieve.sarrazin@msss.gouv.qc.ca.

Votre collaboration contribue à préserver un accès équitable à ce traitement, dont la vie de certains dépend.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

 pour

Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

- c. c. Mme Heather A. Hume, Comité consultatif national de médecine transfusionnelle
- M. Martin Champagne, Association des médecins hématologues et oncologues du Québec
- M. Hoang Duong, Association des spécialistes en médecine interne du Québec
- M. François Evoy, Association des neurologues du Québec
- M. Rémi Gagnon, Association des allergologues et immunologues du Québec
- Mme Dominique Hanna, Association des médecins spécialistes dermatologues du Québec
- M. Marc Lebel, Association des pédiatres du Québec
- M. Frédéric Massicotte, Association des médecins rhumatologues du Québec
- Mme Dominique Savoie, MSSS
- M. Karl Weiss, Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec
- PDGA des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-AU-01308-01